

INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES PARENTS : BOURSES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

La demande de bourse de lycée en ligne est généralisée à tous les établissements publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services jusqu'au 20 juin 2018 :

<https://teleservices.ac-martinique.fr/ts>

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège ou lycée public (si votre enfant est non boursier en 2017-2018 et que vous souhaitez déposer une demande pour 2018-2019; les élèves déjà boursiers ne sont donc pas concernés).
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offrent à vous :

1- Se connecter avec FranceConnect (<https://franceconnect.gouv.fr/>):

le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou idn.laposte.fr ou mobileconnectetmoi.fr. Plus simple et plus fiable pour votre demande de bourse, vos informations fiscales sont plus précises, directement transmises à l'établissement, et vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.

2- Se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par l'établissement scolaire de votre enfant

<https://www.youtube.com/watch?v=QdoWWMKZLjk&feature=youtu.be>

<https://youtu.be/90ubLb5u7AA>

Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2018. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée :

<http://www.education.gouv.fr/cid151/les-aides-financieres-au-lycee.html>

En cas de difficulté pour renseigner la demande de bourse, un cahier d'inscription sera mis à disposition au bureau des surveillants en vie scolaire (indiquer nom, prénom du responsable et de l'élève (classe) et numéro de téléphone).

Un recensement des demandes sera effectué, une date sera proposée par le service gestionnaire de l'établissement pour apporter son aide.

Nous invitons les élèves à attirer l'attention de leurs parents sur cette information.

Nous remercions les professeurs d'effectuer un rappel sur l'ouverture de cette campagne de bourse auprès des élèves.

Le Proviseur